



Pour divorcer, mari charge la moitié de tous frais de vie commune

Par **nathalie**, le **20/05/2009** à **01:18**

Bonjour,

Suite a un mariage malheureux et a des violences conjugales, j ai trompe mon mari avant de le quitter juste quelques mois apres mon mariage. Il a decouvert que je l avais trompe et tient une preuve par email (il est entre dans mon courrier personnel et a trouve un mail de ma part a mon ex amant).

Nous sommes maintenant separes et impatientes et anxieux de divorcer.

Mon mari a fait une liste de toutes depenses, les virements (pour moi), les achats faits par lui pour nous pdt notre vie commune. Y compris l achat d un appartement qui est a l etranger et qui appartient legalement a nous deux.

Mon mari decrete que toutes ces depenses faites sont des dettes de ma part envers lui :r
je lui devrais 50% des depenses de mariage, de la reparation de la maison, des interets / remboursements payes par lui depuis que je suis tombee malade et suis ds l incapacite de travailler.

tous les virements qu il a faits volontairement sur mon compte bancaire depuis que je ne travaille plus, il me dit maintenant que ce sont des dettes de ma part envers lui.

il mentionne meme la bague de fiancaille...
Il dit qu un avocat l a informe que contrairement a deux parties independantes qui doivent signer un contrat de dette, des epoux, de par leur relation privilegiee, ne doivent pas avoir de papier pour que l un contracte une dette envers l autre.

il dit que nous detenons l appartement a nos deux noms, donc il me charge la moitie des depenses qu il a faites pour cette propriete (remboursements mensuels, construction, reparations, ameublement etc...). bien entendu, il me charge aussi toute autre depense faite durant notre vie commune hors et durant mariage et les virements quil ma faits (je n ai plus de salaire du tout).

il a des vingtaines de milliers d euros eparpilles dans ses comptes internationaux et moi il me reste 5000 euros pour le reste de mes jours car j ai mis toutes mes economies dans l achat de l appart (meme si bcp moins que lui). et je suis toujours en maladi.

qu a t il le droit de reclamer dans tout ce quil m a ecrit. est ce que cette "dette" existe aux yeux de la loi francaise ? Nous avons signe un contrat de mairage - separation de bien. le seul bien en

commun est cet appartement. je n ai rien d autre et il a peut etre 120,000 euros de son cote, bien caches.rnrnMerci beaucoup pour votre aide, je ne sais pas a qui m adresser, je n ai plus d argent.